

DE GAZA À LA GRÈCE

L'ère des punitions collectives

Certaines opérations militaires sont des punitions collectives des populations. Les sanctions économiques imposées à certains pays sont du même ordre.

L'article 33 de la quatrième convention de Genève du 12 août 1949, interdit toute forme de punition collective des populations en cas de conflit armé. Selon un grand nombre de juristes, les opérations d'Israël menées contre la bande de Gaza depuis 2009 – « Plomb durci », « Gardiens de nos frères », et « Bordure protectrice » – constituent de telles punitions collectives condamnées par le droit humanitaire international.

SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Il y a cependant une autre forme de punition collective des populations. Ce sont les sanctions économiques, qui peuvent avoir des conséquences humanitaires pires que la guerre. Au cours de ses quarante-cinq premières années d'existence, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ne les a utilisées que deux fois : contre la Rhodésie en 1966 et l'Afrique du Sud en 1977. Depuis la fin de la Guerre Froide, le Conseil de Sécurité y a eu de plus en plus fréquemment recours, l'Union Européenne lui emboitant le pas. La Croix Rouge Internationale a souvent élevé la voix pour signaler les conséquences humanitaires de ces sanctions, utilisées souvent comme armes de guerres et prenant les populations civiles en otage. L'embargo contre l'Irak, de 1990 à 2003, a eu, sur la population civile, des conséquences catastrophiques, qui se feront sentir sur plusieurs générations. Et une nouvelle guerre vint achever la destruction du pays. Les sanctions imposées à l'Iran après le renversement du Shah, eurent la même nature de punition collective et des consé-

quences très importantes sur la vie de la population civile. Elles furent accrues par la suite pour des raisons géopolitiques, sous le prétexte du désir présumé – toujours démenti et jamais démontré – de se procurer l'arme nucléaire. La décision a été récemment prise d'abolir graduellement ces sanctions, au moment où l'aide de l'Iran est devenue nécessaire pour lutter contre l'État islamique, ce monstre engendré par les politiques désastreuses de l'Occident en Lybie et en Syrie.

CONTRE LE PEUPLE GREC

L'histoire se répète plus près de nous. De 2010 à 2015, le peuple grec, victime sans doute de l'incurie de ses gouvernements antérieurs et frappé de plein fouet par la crise économique d'origine américaine, a été soumis à une cure d'austérité sans précédent par la dictature financière du FMI, de la BCE et de l'Union Européenne. Cette cure, tout en soumettant la population à un appauvrissement catastrophique, non seulement ne résolut rien, mais fit tripler la dette grecque, les nouvelles avances de fonds servant à renflouer les banques privées (allemandes, françaises en particulier). Selon le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, il n'y a jamais eu dans le passé de dépression si délibérée et aux conséquences si catastrophiques. Lorsque ce peuple agressé élit en 2014 le gouvernement SIRIZA qui remettait en cause l'approche purement financière de la solution de la crise, les foudres se déchaînèrent contre lui. Et quand Alexis Tsipras osa en appeler au peuple dans un référendum, la BCE ferma les robinets. À partir de ce moment, de l'avis des meil-

leurs économistes mondiaux, les mesures imposées n'ont plus de sens économique, même pas financier. Il s'agit bel et bien de punition collective destinée à faire tomber le gouvernement.

Et pourtant le pape François avait écrit avec clairvoyance, quelques mois auparavant, que « *sauver les banques à tout prix, en en faisant payer le prix à la population, sans la ferme décision de revoir et de réformer le système dans son ensemble, réaffirme une emprise absolue des finances qui n'a pas d'avenir et qui pourra seulement générer de nouvelles crises après une longue, coûteuse et apparente guérison* ». (Laudato si, 189)

L'Europe de la solidarité rêvée par un Jean Monnet, un Adenauer et un de Gasperi s'est transformée en une Europe post-démocratique et technocratique d'une implacable cruauté.



Armand VEILLEUX,
Père abbé de l'abbaye de Scourmont
(Chimay)